

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 24 septembre 2025

- Ordre du Jour :
- I - Budget : virement de crédit
 - II - Vente de matériel
 - III - Vente de terrain
 - IV - Personnel : création de poste
 - V - Recensement de la population 2026
 - VI - Questions diverses

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Madame Valérie AMY-MOIE, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Madame GRANIER Aurélie ayant donné pouvoir à Monsieur Benoît DIAPHORUS, Madame Lydie LEVECQ ayant donné pouvoir à Madame Anne-Marie GAERTNER REVEILLERE, et Madame Justine THOMAS LETARTRE absente excusée et Madame Charlène ROUCHERAY, absente.

Madame Muriel GRZELAK a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbaux de la séance du 28 août 2025

Le Maire fait approuver le compte-rendu de la séance du 28 août 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

I – Budget : virement de crédit

Arrivée de Madame Aurélie GRANIER à 19 h 10

a) Budget principal de la commune

Madame le Maire informe que la commune a eu recours à du personnel de remplacement important au cours de l'année : tout d'abord, un congé de maternité précédé d'un arrêt maladie de plusieurs mois et d'autre part, du personnel contractuel supplémentaire pour pallier la demande d'accueil croissante au niveau de l'accueil de loisirs. Tout cela sans compter les autres remplacements au niveau du personnel de l'école, qui ont été nécessaires pour des raisons médicales ou de formations professionnelles.

De plus, Madame le Maire signale que les crédits sur le programme de construction des ateliers communaux ne sont pas suffisants pour l'installation de la fibre et qu'il convient d'y remédier.

Par conséquent, Madame le Maire propose des virements de crédit comme suit :

<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	Recettes
2131 Bâtiment public	- 1 500,00 €	
231/202 Immob. Corporelles prog ateliers	+ 1 500,00 €	

	0,00 €	
<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	Recettes
60632 Fourniture petit équipement	- 4 000,00 €	
623 Publicité- publication	- 4 000,00 €	
6218 Autres personnels extérieurs	+ 30 000,00 €	
6419 Remboursement sur rémunération		+ 22 000,00 €
6459 Remboursement sur charges		+ 1 500,00 €
7391112 Dégrèvement TH logement vacant	1 500,00 €	
	-----	-----
	+ 23 500,00 €	+ 23 500,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les virements présentés ci-dessus.

b) Budget annexe : Production d'Energies Photovoltaïques

Madame le Maire fait savoir que le budget « Production d'Energies Photovoltaïques » étant en comptabilité M4, l'amortissement des investissements est obligatoire. Par conséquent, il convient de déterminer la durée d'amortissements des panneaux photovoltaïques installés en 2021 sur les ateliers municipaux et procéder à un virement de crédit nécessaire pour passer les écritures d'amortissement. Selon Monsieur GALINAT, conseiller aux décideurs locaux sur le secteur de la CdC Aunis Atlantique, une durée d'amortissement comprise entre 8 et 12 ans semble prudente pour le budget. Madame le Maire propose une durée d'amortissement sur 10 ans. Madame Maryline BÉRÉCHEL demande s'il y aurait un intérêt à diminuer cette durée. Madame le Maire rappelle que la somme nécessaire pour l'amortissement est prise sur le fonctionnement et qu'il faut conserver une marge de manœuvre en cas de réparation sur les panneaux photovoltaïques ; c'est pourquoi la proposition sur 10 ans semble la plus adéquate.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de suivre la proposition de Monsieur GALINAT et choisit une durée d'amortissement sur 10 ans.

- de procéder à des virements de crédit comme suit :

<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	Recettes
2313 Construction	+ 2 964,19 €	
28135-040 Amort. Installation/construction		+ 2 964,19 €
	-----	-----
	+ 2 964,19 €	+ 2 964,19 €

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
61558 Autres biens mobiliers	- 2 964,19 €	
6811-042 Dotation aux amortissements	+ 2 964,19 €	

	0,00 €	

II – Vente de matériel

Madame le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 19 juin 2025, il avait été décidé de vendre le tracteur et le broyeur qui étaient en panne. Le tracteur a été vendu aux enchères mais le prix du broyeur n'a pas été défini. Elle signale qu'une commande de pièces d'environ 3 000 € était en cours pour le réparer mais que suite à la décision prise le 19 juin, la société BPM Agri a accepté son annulation. Madame le Maire propose donc de vendre le broyeur en l'état pour 500 €. Monsieur Brice LIAIGRE indique qu'il a un potentiel acheteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de vendre le broyeur en l'état au prix de 500 € et donne pouvoir à Madame le Maire pour réaliser les démarches relatives à cette vente.

III – Vente de terrain

Madame le Maire informe qu'elle a reçu une demande de Madame MENANT Aurélie pour l'achat d'une partie de la parcelle communale située impasse des Mésanges et qui se trouve au fond de son terrain. Monsieur Eric PAJOT indique qu'elle a déjà un accès à ce chemin par un portillon de même que ses voisins qui le longent également.

Monsieur Brice LIAIGRE demande s'il n'y a pas de réseaux sur cette parcelle. Monsieur Eric PAJOT lui répond qu'après vérification il n'y en a pas et que ce n'est pas un accès « pompiers » non plus. Ce bout de terrain ne sert à rien.

Madame Aurélie GRANIER demande si une construction pourra y être réalisée. Monsieur Eric PAJOT indique que c'est en zone U donc constructible mais qu'aucune sortie ne pourra se faire en voiture. Il n'a pas eu d'indication de la part du demandeur sur la finalité de cet achat.

Monsieur Francis HUBERT demande de vérifier auprès des notaires s'il n'y a pas de servitude sur ce terrain. Monsieur Eric PAJOT répond que le notaire nous en fera part le cas échéant.

Madame le Maire propose le prix de 300 € le m² comme les terrains vendus précédemment par la commune. Elle propose d'émettre un accord de principe sur cette vente sous réserve d'absence de droit de passage ou de passage de réseaux en précisant que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le même prix sera appliqué si un autre riverain de cette parcelle souhaite acheter une partie qui jouxte son terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (12 Pour, 1 Abstention) accepte d'autoriser la vente de ce terrain si aucune servitude n'est constatée et selon les conditions suivantes :

- prix 300 €/le m²
- frais de bornage et de notaire à la charge de l'acquéreur

IV – Personnel : création de poste

Madame le Maire indique que la commune emploie un agent contractuel pour renforcer l'équipe de la cantine et pour l'entretien des locaux scolaires depuis environ 1 an. Cet emploi s'avère indispensable compte-tenu du nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire.

Madame le Maire propose donc de créer un poste d'adjoint technique (catégorie C) à 32,5/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la création d'un poste d'adjoint technique à 32,5/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2025.
- précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget de la commune.

Le tableau des effectifs sera composé comme suit à compter du 1^{er} octobre 2025 :

- 1 poste de d'attaché territorial à temps complet
- 1 poste d'animateur territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps complet
- 7 postes d'adjoint technique territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique territorial à 32,5/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint technique territorial à 20/35^{ème}
- 3 postes d'adjoint d'animation territorial principal 2^{ème} classe à temps complet
- 4 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial à 27/35^{ème}
- 1 poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps complet

V- Recensement de la population 2026

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population se déroulera du 15 janvier 2026 au 14 février 2026. Pour cela, il est nécessaire de procéder au recrutement de quatre agents recenseurs qui seront chargés de recenser l'ensemble des logements et des habitants de la commune. Plus précisément, leurs missions consisteront à :

- suivre les formations dispensées par l'INSEE,
- effectuer la tournée de reconnaissance des adresses à enquêter,
- réaliser les opérations de collecte,
- effectuer un point hebdomadaire avec le coordinateur communal en charge de la supervision de la collecte.

Madame le Maire signale que l'INSEE versera une dotation forfaitaire, dont le montant n'est pas encore connu, mais qui ne couvrira pas la totalité des frais engagés par la commune pour préparer et réaliser l'enquête de recensement.

Toutefois, il convient de fixer la rémunération revenant à chacun des agents recenseurs. Pour ce faire, Madame le Maire rappelle les montants fixés par la commune en 2014 et 2019, donne ceux appliqués par une commune voisine lors de son dernier recensement en 2025 ainsi que le barème moyen 2016 donné par le Centre de Gestion 17. Elle signale que l'opération de

collecte est modifiée car l'INSEE encourage les habitants à réponse par internet ce qui évite des aller-retours pour les agents recenseurs. Elle précise qu'il conviendrait de rajouter une somme pour la tournée de reconnaissance qui n'était pas en vigueur lors des recensements précédents, voire une prime récompense pour 100 % de collecte comme suggéré par l'INSEE. Elle indique également que si l'agent recenseur est un agent communal de Saint-Ouen d'Aunis, il sera rémunéré en heures supplémentaires ou complémentaires s'il n'est pas à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (12 Pour et 1 Contre) :

- décide les montants servant de calcul pour la rémunération des agents recenseurs comme suit :

Recensement 2026	Montant
Feuille individuelle	1,75 €
Feuille logement	1,15 €
Formation (½ journée)	20,00 €
Feuille immeuble collectif	0,60 €
½ journée de repérage	50,00 €

- charge Madame le Maire de procéder au recrutement des 4 agents recenseurs.

VI – Questions diverses

Madame Muriel GRZELAK informe qu'avec Madame le Maire et Madame Tatiana DION, elles ont rencontré le président de l'association Mini Racing Car, Monsieur Cédric MERCIER, afin de lui faire part des différentes inquiétudes émises par des élus et des audoniens concernant l'état du circuit à la plaine des jeux. Monsieur MERCIER a indiqué procéder à la vérification régulière du circuit mais qu'il est victime de dégradations fréquentes qui endommagent les revêtements. De plus, il regrette que l'installation électrique ne soit pas encore en fonctionnement, ce qui limite la durée d'activités de ces adhérents, voire même leur venue. Madame Tatiana DION ajoute que Monsieur MERCIER a même proposé de dissoudre son association et d'enlever toute l'installation si cela posait problème pour la commune. Madame Aurélie GRANIER fait remarquer qu'à l'état actuel, la structure semble à l'abandon et n'encourage pas les gens à en prendre soin.

Madame Muriel GRZELAK annonce la dissolution de l'association « Enfantastic » et informe que conformément à leurs statuts, l'argent restant sur les comptes de l'association a été utilisé pour acheter du matériel pour l'accueil de loisirs. Les créations réalisées sur le thème de Noël ont été données à l'association « Expressions Audoniennes » pour leur tombola en faveur du Téléthon.

Monsieur Benoît DIAPHORUS demande ce qu'il en est de l'association « Form'Aunis ». Madame le Maire répond qu'elle a rencontré Madame Emma BARIL, présidente de l'association. Cette dernière est tout à fait consciente que l'occupation de la salle des fêtes pour les séances de sports ne peut plus être faite à titre gracieux puisque le siège social a été transféré dans une autre commune. A ce jour, certaines séances se déroulent dans le gymnase de l'ADAPEI avec laquelle l'association a passé une convention. Il convient maintenant au Conseil Municipal de réfléchir sur le prix à appliquer pour l'occupation de la salle des fêtes par les associations extérieures à la commune.

Madame Muriel GRZELAK fait savoir qu'elle a rencontré, lors du forum des associations, le

président d'une nouvelle association qui propose du dessin : l'atelier du Marais. Une intervention à l'accueil de loisirs pourrait être envisagée.

Madame Anne-Marie GAERTNER REVEILLERE signale que la commune a obtenu l'habilitation pour accueillir un TIG. En cas de besoin, la commune sera contactée pour encadrer une personne.

Madame Anne-Marie GAERTNER REVEILLERE informe qu'elle a assisté à l'assemblée générale du Syndicat des Marais Villedoux-St Ouen-Esnandes. Les travaux prévus pour 2025 sont le curage du fossé de la Borderie et l'encours des Moines ainsi que l'entretien du canal des Longeards.

Monsieur Brice LIAIGRE informe que le tracteur vendu aux enchères est bien arrivé en Pologne et que le règlement a été perçu par la commune. Il signale également que la chargeuse est répartie en atelier pour une fuite à un injecteur mais que cette panne est prise en charge par le vendeur.

Madame Aurélie GRANIER demande si le bilan de la fête du 13 juillet a été fait. Madame le Maire indique que les informations seront données lors du prochain conseil car toutes les factures n'ont pas encore été réglées.

Madame Aurélie GRANIER trouve anormal qu'il n'y ait pas eu de commission « Communication/Animation » depuis le début de l'année puisque c'était quand même le motif de la destitution de Monsieur Benoît DIAPHORUS. Ainsi, elle n'a pas été informée ni pour le Gré du Vent ni pour la Journée du Patrimoine. Elle n'a reçu d'invitation que par Madame Tatiana DION pour le 13 juillet. Madame le Maire rappelle que ce n'était pas la seule raison du retrait des délégations aux deux adjoints. Toutefois, elle précise qu'un Gré du Vent devait paraître en juin mais que des imprévus sont venus retardés cette parution et que les articles sont actuellement en cours de réactualisation. Madame le Maire indique qu'elle rencontre cette semaine la graphiste et que le document sera envoyé à tous les membres de la commission pour relecture. Madame Anne-Marie GAERTNER REVEILLERE rappelle qu'à l'occasion des journées du patrimoine, une réunion avait été proposée à tous les élus ainsi qu'à tous les bénévoles de l'association « L'Or Audonienne ». Ils en avaient été informés par mail. Les modalités de l'inauguration de la plaine des jeux « Sarah Steyaert » et du feu d'artifices ont été discutées lors de ces réunions.

Madame Aurélie GRANIER demande pourquoi l'inauguration du salon de coiffure a été publiée sur les réseaux de la commune puisque cela lui a toujours été dit qu'il ne fallait pas faire de publicité pour les commerces. Madame le Maire rappelle que les bâtiments du salon de coiffure appartiennent à la commune et qu'il s'agit d'un changement de propriétaire donc considéré comme une information de bienvenue au même titre que l'on a pu accueillir les autres commerces de la commune (boulangerie, boucherie...).

Madame le Maire remercie Madame Anne-Marie GAERTNER REVEILLERE pour l'organisation des journées du patrimoine ainsi que Madame Jeanne REVEILLERE, Madame Marie-Thérèse FRIQUET, Madame Séverine GIBOUIN et son équipe de l'Or Audonienne, Monsieur Didier ALLARD, Madame Monique DUPOUY et Madame Florence MOUCHEL pour la réalisation des affiches.

Madame Aurélie GRANIER indique qu'il n'y a pas eu de concertation au niveau de la commission « Animation/Communication » pour l'annulation du feu d'artifice. Madame le Maire répond qu'il y avait urgence en raison de l'appel de l'artificier qui indiquait que les conditions météorologiques étaient défavorables et qu'en cas de maintien les distances de sécurité devaient être doublées, ce qui est impossible à cet emplacement. La décision collégiale a été prise entre les adjoints, les conseillers délégués et elle-même présents en mairie avant 12 h 00.

Monsieur Eric PAJOT indique que la mairie reste ouverte à tous et non seulement lors des conseils municipaux et qu'il revient à chacun de venir s'informer sur les dossiers en cours ou

manifestations à venir. Madame Aurélie GRANIER regrette d'avoir appris les choses comme une simple habitante de la commune.

Madame Aurélie GRANIER, au nom de plusieurs parents d'élèves, félicitent l'organisation de la fête de la rentrée. Madame le Maire répond que cette fête a été organisée par l'association des Parents d'Elèves. Monsieur Brice LIAIGRE en profite pour annoncer que le bureau de l'APE a été modifié suite à la démission de la Présidente et de la Vice-Présidente. C'est Madame Mary SPIZZICA qui devient Présidente en remplacement de Madame Clémence CHARDONNET et Madame Marie FERRAND qui devient Vice-Présidente.

Monsieur Benoît DIAPHORUS demande si le montant d'achat des modulaires est resté inchangé par rapport au devis présenté lors du dernier Conseil Municipal et si des travaux d'isolation sont prévus. Monsieur Eric PAJOT répond que le prix d'achat est bien de 36 755,83 €. Monsieur Brice LIAIGRE indique qu'il a fait faire une estimation pour l'isolation des modulaires mais les travaux s'élèveraient à environ 30 000 € donc cela n'est pas envisageable. Monsieur Eric PAJOT trouve ce montant très élevé d'autant que ces modulaires sont plus récents que ceux acquis précédemment. Monsieur Brice LIAIGRE fait remarquer que les fenêtres ne sont pas disposées de la même façon d'où une perte de chaleur.

Madame Maryline BÉRÉCHEL informe que la braderie du Secours Catholique aura lieu du 10 au 13 octobre 2025 à la Halle aux poissons à Marans.

Madame le Maire informe qu'elle a rencontré le nouveau prêtre de la paroisse Edgard DIEME.

Madame le Maire informe également qu'elle a reçu une lettre anonyme concernant la maltraitance d'un chien. Après avoir rencontré le propriétaire, celui-ci lui a indiqué que son chien avait été malade car une personne s'est permise de lancer de la nourriture par-dessus sa clôture. De ce fait, il a été plus vigilant et a de nouveau constaté ce fait et a suivi la personne jusqu'à son habitation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 53.

Fait à Saint-Ouen d'Aunis, le 30 septembre 2025

Le Maire,



Valérie AMY-MOIE